

Direction des services administratifs et du secrétariat général

Québec, le 5 février 2018

### **Objet : Demande d'accès à l'information**

Pour faire suite à votre demande d'accès du 19 janvier dernier, nous avons effectué les recherches nécessaires au sein de notre organisation. Je vous informe que nous ne détenons aucune des informations que vous sollicitez. Ces renseignements sont détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous vous suggérons, en conséquence, de vous adresser à eux.

Afin de vous faciliter la tâche, voici le nom et les coordonnées du responsable de l'accès à l'information du ministère de la Santé et des Services sociaux :

Monsieur Pierre Lafleur, sous-ministre adjoint  
Direction générale de la coordination réseau et ministérielle  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Par ailleurs, en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que si cette réponse ne vous satisfait pas, vous avez droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, Maître, nos meilleures salutations.

La directrice des services administratifs et du secrétariat général,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Caroline Roy, CPA, CMA, M. Sc.